



ENTRETIEN AVEC L'AMBASSADRICE D'AUTRICHE, MARGIT WAESTFELT

## L'OSCE et l'UE : des atouts complémentaires

**SUSANNA LÖÖF**

C'est une tâche exigeante qui requiert des négociations difficiles, de la diplomatie et de ne pas compter ses heures. Mais ce n'est pas ce sur quoi l'Ambassadrice d'Autriche Margit Waestfelt a choisi de s'appesantir dans un entretien au sujet de son rôle de représentante de la présidence de l'Union européenne à l'OSCE au cours du premier semestre de 2006. Au lieu de cela, elle évoque l'intérêt et le caractère exaltant de ce poste. « L'aspect le plus passionnant de ce poste tient au fait que l'on travaille en étroite coopération avec les décideurs », nous dit-elle, ajoutant que c'est ce qui lui manquera le plus après le passage de la présidence tournante de l'Autriche à la Finlande le 1er juillet.

Margit Waestfelt dirige la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'OSCE depuis décembre 2002. A l'issue de ses études de droit et de français à l'Université de Graz et après avoir obtenu son diplôme de l'Académie diplomatique de Vienne, elle a rejoint le Ministère des affaires étrangères autrichien en 1978. Ses postes à l'étranger ont notamment inclus Paris et Moscou.

L'Ambassadrice Waestfelt enchaîne les déclarations — passant souvent aisément de l'anglais au français — lors des réunions hebdomadaires du Conseil permanent à la Hofburg.

Chaque texte est le résultat de nombreuses heures de préparation en coopération avec les délégations représentant les pays de l'OSCE qui font également partie de l'Union européenne ou sont en voie d'adhérer.

Les critiques font valoir que la pratique de l'Union européenne consistant à s'exprimer d'une seule voix à l'OSCE aboutit à des déclarations édulcorées et fausse le débat, que celui-ci concerne les derniers développements relatifs aux droits de l'homme dans un État participant ou la controverse entourant les caricatures plus tôt cette année.

L'Ambassadrice Waestfelt, toutefois, affirme que la position de l'Union européenne est bénéfique pour l'OSCE : en se mettant d'accord sur une position unique, les pays donnent à l'Organisation une longueur d'avance dans sa recherche d'un consensus.

« L'Union européenne travaille, pour ainsi dire, de manière prospective » nous dit-elle. « Cela ne signifie pas pour autant qu'elle agit en vase clos, établit sa position et déclare, 'Voilà, c'est à prendre ou à laisser' ! Au contraire, nous menons des consultations de diverses manières. »

Tout au long de la semaine, l'Ambassadrice tient des réunions avec toute une série de pays membres de l'Union européenne et non membres pour un échange de vues. En outre, des délégations individuelles de pays de l'Union européenne sondent leurs partenaires lors de réunions distinctes.

« Prises globalement, ces rencontres régulières offrent un vaste réservoir de connaissances et d'opinions que la présidence de l'Union européenne prend en considération », nous explique-t-elle. « La relation est donc bien plus interdépendante qu'on ne pourrait le croire. »

Il existe toutefois des lignes directrices de base fondées sur les conclusions du Conseil européen à Bruxelles, qui servent, pour reprendre les termes de

OSCE/MIKHAEL EVSTAFEV

l'Ambassadrice Waestfelt, de « réel fondement de notre travail ».

Parvenir à un accord sur ce que l'Union européenne et ses associés devraient dire et comment le dire peut s'avérer difficile. Les délégations débattent de manière animée et — tenant compte des instructions de dernière minute de leur capitale — règlent souvent les ultimes détails juste avant que les ambassadeurs ne prennent place dans la *Neuer Saal*.

« Heureusement, nous ne nous sommes jamais trouvés dans une situation où nous ne pouvions pas nous mettre d'accord sur un texte. Autrement, la conséquence serait que nous n'ayons pas de texte », déclare l'Ambassadrice Waestfelt. « La cohésion de l'Union est suffisamment forte pour nous permettre de diffuser un message collectif. Le processus repose sur des valeurs communes et un esprit d'attitudes partagées. »

Pour l'Ambassadrice Waestfelt, cette aptitude à parvenir à un accord final constitue une différence essentielle entre l'Union européenne et l'OSCE.

« L'Union européenne est une union, ce qui signifie que ses membres s'appuient sur un solide terrain d'entente et c'est pourquoi, en dépit de nos divergences, nous arrivons en définitive à nous mettre d'accord », dit-elle, « tandis qu'à l'OSCE, bien que nous partagions des valeurs communes, il nous reste encore du chemin à parcourir avant de parvenir à une forte concordance de vues. En conséquence, et bien, je dirais que c'est la raison pour laquelle nous avons l'OSCE.

#### **DÉCLARATION OSCE-UNION EUROPÉENNE**

Bien que la coopération entre Vienne et Bruxelles soit étroite, les présidences autrichienne et finlandaise de l'Union européenne ont suggéré d'élaborer une déclaration commune OSCE-UE pour réaffirmer la façon complémentaire dont les deux groupements collaborent.

Certains pensent que cette initiative est inutile, faisant valoir que l'interaction fonctionne plutôt bien. L'Ambassadrice Waestfelt estime toutefois que cela ne diminue pas l'utilité potentielle d'un document énonçant les formes de coopération entre l'OSCE et l'Union.

« Tout peut changer et je pense donc que confirmer quelque chose qui se produit déjà naturellement constitue toujours un avantage », explique t-elle.

Et les choses changeront certainement, l'Union européenne s'élargissant pour englober encore davantage d'États participants de l'OSCE. A l'heure actuelle, l'Union européenne comprend 45 % de pays de l'OSCE, cette proportion étant vraisemblablement appelée à augmenter au cours des prochaines années.

Deux États participants de l'OSCE, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, ont le statut de pays adhérents, tandis que la Croatie, l'ex-République you-

goslave de Macédoine et la Turquie sont candidats à l'adhésion. Trois autres pays, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, ont entamé le processus de stabilisation et d'association qui pourrait mener à une éventuelle adhésion. La participation de la Serbie-Monténégro au processus a été suspendue le 3 mai en raison d'une coopération insuffisante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie [pour les derniers développements concernant l'Union étatique de Serbie-Monténégro, veuillez-vous reporter à la page 17.]

Selon l'Ambassadrice Waestfelt, « il est évident que le caractère de l'OSCE évoluera au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union européenne, mais c'est dans la nature de l'Organisation ». « L'année dernière, la célébration du treizième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki nous a rappelé à quel point la CSCE/l'OSCE avait évolué au fil des années et continuera de le faire. Une tâche n'est jamais réellement terminée. Le besoin de sécurité globale sera toujours parmi nous. »

Pour l'Ambassadrice, l'Union européenne sera toujours un partenaire actif dans le processus de l'OSCE.

« Au sein de l'OSCE, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie œuvrent au côté de pays qui ne font partie d'aucune de ces grandes entités », explique t-elle. « Au sens littéral, leur participation à l'OSCE est ce qui les unit et les maintient unis. »

Mais avec une Union élargie, l'OSCE restera t-elle vraiment nécessaire ? L'Autriche et l'Union européenne répondraient à cette question par un « oui » franc et massif.

« Nous avons toujours cru en l'OSCE et nous voulons que l'OSCE continue à jouer un rôle actif dans la sécurité européenne », affirme l'Ambassadrice Waestfelt. « Nous sommes convaincus qu'aucune organisation ne peut faire face seule à tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés, qu'ils concernent des questions traditionnelles de sécurité, ou de nouvelles menaces, ou les conflits dits 'gelés', ou tout phénomène qui pourrait se produire. Chaque organisation a des objectifs spécifiques et s'attaque à un problème de son point de vue particulier. »

L'Ambassadrice est persuadée que l'Union européenne et l'OSCE ne peuvent et ne devraient pas s'exclure mutuellement de leurs activités. « Au contraire, elles devraient continuer à examiner comment coordonner au mieux leurs actions et compléter leurs atouts réciproques. C'est valable pour d'autres organisations également, en particulier le Conseil de l'Europe et l'OTAN. »

**Susanna Löf est attachée de presse à la Section de la presse et de l'information du Secrétariat de l'OSCE.**

WWW.EU2006.AT



## « Des communautés basées sur des valeurs partagées »

L'Union européenne, pour de nombreuses raisons, est consciente de sa grande responsabilité à l'égard des activités de l'OSCE, en particulier étant donné que, par l'intermédiaire de ses membres, elle couvre les trois-quarts du budget de l'Organisation.

A titre d'exemple et pour illustrer comment la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE peut-être renforcée, permettez-moi de rappeler nos succès au sein de l'Union européenne :

- Entre États membres, l'ère des conflits violents est révolue pour de bon ;
- De plus en plus d'obstacles aux relations économiques entre États membres sont supprimés ; et
- A l'intérieur de chaque État membre, les libertés civiles sont mieux garanties que jamais auparavant dans l'histoire.

Au sein de l'OSCE, nous avons des problèmes et des attentes comparables :

- Écarter les dangers traditionnels et les nouveaux dangers dans le domaine de la sécurité :

- Supprimer les obstacles politiques et autres au développement économique ; et
- Supprimer les restrictions sur la liberté, les droits, la créativité et l'esprit d'entreprise des êtres humains.

Notre tâche immédiate est de renforcer la confiance de tous les États participants en l'OSCE en tant qu'organisation régionale de sécurité disposant d'un concept global de sécurité, qui place l'être humain au centre de l'attention.

Malgré les différences entre les deux organisations, l'Union européenne et l'OSCE sont toutes deux des communautés fondées sur des valeurs partagées ; leurs intérêts et leurs objectifs coïncident à un degré considérable.

*La Ministre autrichienne des affaires étrangères, Ursula Plassnik, dans son allocution au Conseil permanent le 2 février 2006.*



BERNHARD J. HOZNER/PHOTOMEDIA

C'est dans la différence entre [l'Union européenne et l'OSCE] que réside la force de l'Union européenne : dans une certaine mesure, c'est son exclusivité et sa sélectivité.... Une fois que vous êtes membre de l'Union européenne, vous êtes assuré non seulement de son soutien et de sa solidarité, mais également que votre linge sale ne sera pas lavé en public.

L'OSCE a adopté une approche diamétralement opposée : à l'OSCE, rien n'est tabou. Nous passons beaucoup de temps, en règle générale les jeudis, à critiquer d'autres États participants, la plupart du temps à juste titre.

*L'Ambassadeur d'Arménie, Jivan Tabibian, dans sa réponse à la Ministre des affaires étrangères Plassnik.*



OSCE/MIKHAIL EVSTAFEV

L'inclusion de nos pays dans les priorités de la présidence autrichienne confirme l'attachement de l'Union européenne à l'intégration européenne pleine et entière des Balkans. Ceci est particulièrement important compte tenu du règlement en suspens de certaines questions ouvertes dans les Balkans...

Nous vous assurons, Madame la Ministre, que nos pays entendent saisir cette occasion et justifier la confiance placée en eux en poursuivant le processus des réformes, en renforçant notre coopération régionale, en appliquant intégralement les recommandations de nos partenariats européens individuels et en remplissant toutes les conditions et tous les critères nécessaires pour réaliser l'objectif de l'adhésion à l'Union européenne.

*L'Ambassadeur d'Albanie, Zef Mazi, dans sa réponse à la Ministre des affaires étrangères Plassnik au nom des délégations de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de la Serbie-Monténégro.*



OSCE/MIKHAIL EVSTAFEV